

succession difficile de mon père

Par erik46, le 26/09/2007 à 11:20

suite au décès de mon père ,mon frère et moi aprenons que ma belle_mère hérite du quart en pleine propriété et 3/4 en usufruit suite à une donation entre époux.Est-ce à dire quelle aura également l'argent des comptes bancaires de mon père et pourra le dépenser sans rendre de compte à personne?(180.000 euros!)alors que cette argent était issu en grande partie de l'héritage familial du grand-père.

Bref,si je comprends bien,mon frère et moi sommes déshérités dans les fait,puisque que la belle-mère récupère l'usufruit sur tout (immobilier,terres agricoles,liquidités etc...).Mon frère et moi ne pourrons donc toucher à rien....

Pour 7 années de mariage,la belle_mère récupère la quasi totalité de l'héritage de famille,super!vive les donations!

Je comprendrai jamais comment mon père s'est laissé avoir,car lorsqu'on parlait de ça avec lui,il nous disait que tout était réglé,que l'on aura la succession et ce que l'on devait en faire et au final,on a rien!

Depuis,on a appris que c'est la belle_mère qui a changé de notaire alors que l'on avait un notaire de famille,que mon père s'est aperçu que cette donation entre époux ne correspondait pas à ses désirs (il voulait simplement lui donner l'usufruit de la maison) et c'est un un de ses amis qui lui a expliqué ce qu'il avait signé,3 semaines avant sa mort!!!

il a voulu changer tout ça et c'est toujours la belle-mère qui a décommandé dans notre dos,sans nous le dire le notaire.La dernière après-midi où cela aurait été possible,mon père nous a dicté ses dernières volontés mais cela n'est pas valable car sans témoins autre que mon frère et moi et la belle-mère!(la clerc de notaire peut témoigner qu'elle avait bien expliqué a celle-ci les conditions pour que ce testament soit valable,mais comme on lui faisait confiance,on ne s'est pas méfié...), et le lendemain mon père mourrait.

Bien sûr pour couronner le tout,la belle-mère ne reconnaît pas cette lettre puisqu'il y a vice de forme.A chaque fois que l'on voulait mon frère et moi aborder le sujet celle-ci nous endormait en nous disant de ne pas nous inquiéter,que mon père avait fait le nécessaire pour nous etc....A la limite c'est nous qui avons des remords à aborder le sujet!

Et elle m'a laissé dire à mon père qu'il pouvait partir tranquille,que ses volontés serait appliquées.Que tout serait réglé par cette lettre....Elle lui a promis aussi que c'était réglé!

Bref,je suis dégouté, partout où je me renseigne,on me dit qu'elle est inattaquable,qu'on ne peut plus rien faire ,que l'on a aucune chance si on va en justice...J'ai pourtant vu mon père pleurer sur son lit de mort en nous disant à mon frère et moi qu'il nous aimait et que ce n'était pas nous les RAPACES!

La justice ne tient-elle pas compte de "l'environnement" humain dans un tel cas?On a vécu le calvaire et en plus c'est nous les "méchants fils" et elle la "bonne samaritaine"?

Et au final,on a tout perdu!!!!

Je sens qu'il y a du règlement de compte dans l'air....

Par **Camille**, le **26/09/2007** à **13:37**

Bonjour,

Dites, ça fait la quatrième file que vous postez sur pratiquement le même sujet.

Le mieux serait de rester dans votre file d'origine, sinon on ne va plus trop bien savoir où répondre et à quoi.

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=5987>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=6031>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=6081>

plus la présente...

Par **jeeecy**, le **26/09/2007** à **13:45**

merci d'utiliser le bouton répondre et non nouveau message et de poursuivre dans le post initial

en attendant je verrouille ce sujet

merci

Jeeecy